

MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR

## **CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 FEVRIER 2024**

# Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice: 11. Présents: 11. Votants: 09. Absents: 2.

Le 02 février 2024 à 21h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de

Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mmes BEGUIN BISIAUX SOUVERIN. M.M. GALLAIS GAULTIER POUIT TOURATIER. ARCHER COURATIN

Absents excusés: Mme JUILLET, M. MOUSNY.

M. Gilles MOUSNY a donné procuration à M. Pascal COURATIN.

Date de convocation et d'affichage : 29 janvier 2024.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

#### Décisions du Maire.

- Reconduction des contrats de maintenance informatique de la Mairie auprès de l'entreprise BERGER – LEVRAULT pour un montant annuel de 1 262, 25 € HT.
- Droit de place de 30 € par an et par emplacement pour la société de taxis POTTIER, soit 60 €.
- Acquisition de matériel médical auprès de la société ROBE médical pour un montant de 813
- Attribution d'une concession familiale d'une durée de 30 ans au cimetière communal pour M. André GAUTHIER.
- Avenant au contrat d'assurance du personnel CIGAC pour une cotisation de 7 838, 85 € contre 7 917, 90 € en 2023.

# Points d'information.

- Le tribunal judiciaire de Tours a rendu une décision favorable à la commune de Montrésor dans le cadre d'un contentieux engagé par un tiers pour l'achat d'un terrain au lotissement communal de la Couteauderie.
- Avec la rentrée scolaire 2023-2024, aucune fermeture de classe n'est enregistrée pour le RPI.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du lundi 18 décembre 2023. Il est approuvé à l'unanimité des votants.

### Personnel communal

Indemnités 2024 pour le gardiennage de la collégiale Saint – Jean Baptiste. En 2024, l'indemnité est portée à 503, 42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

# Délibération.

Le Conseil municipal attribue l'indemnité de gardiennage d'un montant de 503, 42 € à Mme Mauricette TALBORDET, gardienne résidant dans la commune.

Approbation du tableau du personnel communal pour l'année 2024.



#### Délibération.

Le Conseil municipal approuve le tableau du personnel communal pour l'année 2024.

# Aménagement urbain

3. Aménagement d'une aire de service pour camping – cars, plan de financement. Cet aménagement comprend, outre le terrassement à 26 086, 50 € HT réalisé par l'entreprise THIESSET, un aménagement paysagé estimé par l'entreprise FEUGIER à 8 479 € HT. **Délibération.** 

Le Conseil municipal approuve l'enveloppe globale de dépenses de l'opération et sollicite le concours de tout partenaire financier.

- 4. Réfection des menuiseries extérieures du bâtiment communal 51, Grande Rue.
  - M. le Maire présente les résultats de la consultation menée auprès des entreprises pour la réfection des menuiseries du bâtiment communal 51, Grande Rue :
  - entreprise BEGUIN Frédéric : bâtiment principal pour un montant de 7 078, 29 € HT ; portail : 1 780, 66 € HT.
  - entreprise Couleurs et Matières : bâtiment principal pour un montant de 5 328, 18 € HT ; portail : 1 087, 90 € HT.

M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

#### Délihération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions de l'entreprise Couleurs et Matières avec un montant respectif de 5 328, 18 € HT pour le bâtiment principal ; 1 087, 90 € HT pour le portail.

5. Réparation de la chargeuse communale.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise A.E.B. d'un montant de 4 667, 27 € HT pour la réparation de la chargeuse communale.

### Délibération.

Le Conseil retient le devis de l'entreprise A.E.B. d'un montant de 4 667, 27 € HT utile à la réparation de la chargeuse communale.

- 6. Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Halle aux Cardeux.
  - Pour cette mission, la Mairie a reçu deux propositions :
- Cabinet LACAZE & COUSIN de Loches à 8 480 € HT comprenant notamment une expertise de l'état parasitaire par un expert judiciaire.
- Cabinet MAES à 10 600 € HT.

## Délibération.

Le Conseil municipal retient l'expertise de Mme Mathilde LACAZE. La prestation sera divisée en deux phases ; la première comprendra une étude préalable à l'engagement des travaux.

### Vie locale

7. Reversement de la subvention de la communauté de communes Loches Sud Touraine à l'entente des clubs de football du pays montrésorois.

# Délibération.

Le Conseil municipal décide le reversement à partir de l'exercice 2023 de la subvention de Loches Sud Touraine d'un montant annuel de 993, 29 € à l'entente des clubs de football du pays montrésorois.

## **Questions diverses**

Mme Sandrine PEGUET de l'atelier IDECO donne congés de sa location du pôle d'économie circulaire au 29 février prochain. Elle sollicite la gratuité du local de décembre 2023 à février 2024. Les conseillers s'accordent à l'exonération des charges locatives élargie à l'ensemble des locataires du pôle d'économie circulaire pour le mois de février 2024.



